

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 48 (1986)
Heft: 4

Artikel: L'association agrotechnique suisse (AAS)
Autor: Sollberger, Andreas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1084499>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le commerce des machines agricoles – partenaire de l'agriculture

L'Association agrotechnique suisse (AAS)

Depuis 1969, une seconde organisation à côté de l'ASMA a été créée qui défend les intérêts de la branche des machines agricoles. Technique Agricole s'est entretenue avec le président de l'Ass. agrotechnique suisse (AAS), Monsieur Andreas Sollberger.

TA: Quels sont les buts de l'Ass. agrotechnique suisse?

A. Sollberger: L'AAS s'occupe avant tout de la planification et du déroulement d'expositions et de foires, principalement de la BEA. En outre, l'AAS collabore – d'entente avec l'ASMA, la FAT, la LBL et l'ASETA – à la coordination pour fournir le matériel lors de démonstrations de machines. D'autre part, l'AAS soutient les organisations de jeunesse rurale, est membre de la Société économique d'utilité publique du Canton de Berne et de la Fondation Hohenrain.

TA: L'AAS est donc primordialement engagée dans le secteur expositions. Défend-elle les intérêts de ses membres à d'autres endroits, p.ex. lors de décisions politiques ou sur le plan législatif?

A.S.: L'AAS ne représente aucun groupe d'intérêts politiques. A mon avis, ceci ne serait pas compatible avec les principes fondamentaux de notre état.

TA: Quelles sont les relations entre l'AAS et les autres organisa-

tions de la branche des machines agricoles – telles que l'ASMA et l'Union suisse du Métal?

A.S.: L'AAS s'intéresse par principe beaucoup à une collaboration étroite avec toutes les organisations de la branche des machines agricoles et surtout avec l'Union suisse de Métal nous entretenons de bons contacts.

TA: L'ASMA s'emploie pour obtenir une situation ordonnée sur le marché. Il y a quelque temps, p.ex., les importateurs de tracteurs furent appelés à introduire des prix nets. Quelle est la position de l'AAS par rapport à de telles réglementations du marché?

A.S.: L'AAS soutient une économie de libre concurrence. Toute intervention visant une réglementation du marché est incompatible et n'y correspond donc pas. D'autre part et pour ce qui est des prix nets, il s'agit ici plutôt d'un aveu du bout des lèvres, car, à mon avis, de tels accords ne sont pas réalisables dans une économie de libre concurrence.

Mais nous nous opposons aux commerçants discount, car nous sommes persuadés qu'un commerçant devrait également offrir un certain service.

TA: L'AAS a été fondée en 1969. Comment cela a-t-il eu lieu et faut-il considérer que l'ASMA et l'AAS s'associeront tôt ou tard?

A.S.: L'AAS a été fondée suite à la défense prononcée par une autre institution de la branche à l'adresse de ses membres de visiter la BEA. Les membres de l'AAS ne connaissent pas d'ordonnances, de recommandations ni de défenses. L'AAS a été fondée par des libres-penseurs du commerce et de l'artisanat. «Mêmes droits pas chacun», telle est notre devise.

Bien que l'AAS soit toujours disponible pour des entretiens et une collaboration, je ne crois pas que les deux organisations s'associeront. L'AAS possède des parts BEA et porte ainsi la corresponsabilité pour cette exposition. Avec ses 200 membres, elle a établi une base solide, avance en voie directe, ce qui lui a également valu des amis et de bonnes relations bien au-delà des frontières de notre pays.

TA: A l'époque du franc en constante hausse, à la fin des années septante, la branche des machines agricoles s'est trouvée partiellement très attaquée. Malgré un cours du franc en hausse, on ne remarqua alors guère de réductions de prix sur les machines importées. Par la suite, les importations directes de machines agricoles en provenance des pays voisins augmentèrent considérablement. – Comment se présente la situation actuelle et

comment l'AAS se situe-t-elle, par rapport à ce problème?

A.S.: Le marché d'ombre est toujours un problème et il ne pourra jamais être totalement supprimé dans notre économie de libre concurrence. En ce qui concerne la politique des prix, il faut dire que les commerçants de machines agricoles en Suisse ont également des frais plus élevés. Ne pensons qu'aux salaires mais également aux frais de stockage. Pour un commerçant, il n'est d'autre part pas non plus possible de modifier constamment ses prix et de les adapter presque quotidiennement au nouveau cours de change.

TA: Selon le thème «effort personnel grâce à la coopérative», les coopératives agricoles ont fait, ces dernières années, leurs débuts remarqués sur le marché des machines agricoles. Comment jugez-vous la situation?

A.S.: Les coopératives agricoles sont une grande concurrence pour tous les commerçants de machines agricoles. Grâce à leurs activités économiques polyvalentes, les coopératives disposent de moyens financiers considérables qui leur permettent une certaine latitude d'entreprise.

L'idée de l'effort propre avait certainement sa justification il y a encore 50 années; aujourd'hui pourtant, elle sert plutôt de prétexte et moins de fait. Comparez p.ex. leurs prix de machines agricoles avec les prix que vous avez à payer chez un commerçant privé.

TA: Monsieur Sollberger, nous remercions de cet entretien.
(trad. cs) (Interview:P.B.)

Contribuez à éviter les incendies!

Plus de 20'000 incendies se produisent chaque année en Suisse. On parvient souvent à les éteindre dans leur phase initiale, mais trop d'entre eux font encore de sérieux ravages. Lorsqu'un incendie éclate, un comportement adéquat est décisif pour la protection des personnes et des biens. Trop souvent les sapeurs-pompiers ne sont alarmés qu'après de vaines tentatives d'extinction. De précieuses minutes sont ainsi perdues.

Les PTT ont récemment fait paraître les premiers volumes des nouveaux annuaires téléphoniques. Outre une conception graphique modifiée, ils contiennent de nombreuses informations complémentaires. Les dernières pages fournissent des renseignements importants, notamment sur le comportement à adopter en cas d'incendie. Sur une page trilingue, le Centre d'information pour la prévention des incendies (Cipi) expose le principe «alarmer – sauver – éteindre» et le complète de points importants. Les PTT apportent ainsi une précieuse contribution à la sécurité incendie dans notre pays.

Les premiers annuaires sont déjà livrés. Les volumes pour toutes les autres régions sortiront sous leur nouvelle forme en l'espace d'une année. Une notice illustrée contenant le même texte peut être commandée auprès du Cipi par écrit ou par téléphone (Cipi, case postale 4081, 3001 Berne, tél. 031 - 22 39 26).

En cas d'incendie, on n'a guère le temps de réfléchir, c'est pour-

Comportement en cas d'incendie

Alarmer:

- Alerter les sapeurs-pompiers (tél. 118).
- Avertir les personnes en danger.

Sauver:

- Sauver les personnes et les animaux.
- Fermer portes et fenêtres.
- Si les voies d'évacuation sont enfumées, rester dans la chambre et attendre les sapeurs-pompiers (se manifester à la fenêtre maintenue fermée).

Eteindre:

- Combattre l'incendie avec les moyens disponibles.
- Renseigner et guider les sapeurs-pompiers.

quoi le Centre d'information pour la prévention des incendies (Cipi) recommande de lire le texte qui se trouve dans l'annuaire en toute tranquillité, avant qu'il ne soit trop tard.

Ce qui est toutefois plus important, c'est de prévenir les incendies: attention au feu! Cipi

Avez-vous signalé le dernier changement de véhicule à moteur agricole au Service cantonal des automobiles et à votre compagnie d'assurance?